

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Vinciane Peeters	1.1	Maire	15 308	7 884	3 246	1 623
Marco Legault	1.2	Conseiller	5 121	2 723		
Alain Déry	1.3	Conseiller	5 121	2 743		
Pierre Piché	1.4	Conseiller	5 121	2 682		
Elaine Thivierge	1.5	Conseiller	5 121	2 743		
Pierre Grenier	1.6	Conseiller	2 987	1 595		
Pierre Lemay	1.7	Conseiller	1 707	935		
Charles Chateauvert	1.8	Conseiller	5 121	2 682		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).